

Je me manifeste!

Pour l'avenir de l'École, c'est maintenant!



Depuis un an, le gouvernement agit au pas de charge. Pas de concertation, pas de préparation... Vite, vite, mais pour arriver où ?

À supprimer 40 000 emplois dans l'Éducation en trois ans, comme si Peugeot-Citroën ou le Crédit Lyonnais disparaissait. C'est ce que porte le budget 2009 pour économiser sur le dos de nos élèves.

À détourner l'École de sa mission démocratique en déléguant hors d'elle ce qu'elle doit assurer pour tous, en imposant trop souvent un retour en arrière pédagogique.

Tous les ingrédients sont là pour affaiblir durablement notre École et reléguer l'Éducation à une place subalterne.

C'est maintenant qu'il faut dire NON !

Le 19 octobre, manifestez-vous.

Manifestation nationale à Paris

avec toutes les organisations de la communauté éducative.



INSCRIPTION - SOUSCRIPTION

Manifestez-vous pour le 19 octobre. Prenez contact avec votre section SE-UNSA locale. Coordonnées sur [www.se-unsa.org](http://www.se-unsa.org) rubrique «Contacts».

S'OPPOSER

*et proposer !*

*Faites la différence !*

**Instits PE**

L'École libératrice

Pages spéciales Instits-PE n°119

**l'enseignant**

Le journal du Syndicat des Enseignants-UNSA



**UN PAYS,  
UNE ÉCOLE,  
NOTRE AVENIR.**  
[www.uneecole-votreavenir.org](http://www.uneecole-votreavenir.org)

**Tous à la manifestation nationale à Paris le dimanche 19 octobre !**

**2** • La loi sur le service d'accueil.

**4** • Agir pour l'avenir de l'École.

**L'enseignant**

209, boulevard Saint-Germain  
75007 Paris  
tél : 01 44 39 23 89  
fax : 01 44 39 23 83  
[enseignant.revue@se-unsa.org](mailto:enseignant.revue@se-unsa.org)

Directeur de la publication : Fabrice Coquelin  
Rédaction : Emmanuelle Andrieux, Guy Barbier, Dorothée Crespin, Nelly Paulet, Dominique Thoby, Stéphanie Valmaggia-Desmaison.  
Dessins : Jipé  
Imprimerie : Circleprint  
N° CPPAP : 0209 5 06771  
ISSN : 1241 - 039 X  
Abonnement annuel : 36€

À l'appel de : AFL • CÉ • CEMEA • CRAP-Cahiers pédagogiques • FAEN • FCPE • Ferc-CGT • FGPEP • FIDL • Les Francas • FSU • GFEN • ICEM-pédagogie Freinet • JPA • La Ligue de l'Enseignement • Sgen-CFDT • Sud Éducation • Unef • UNL • UNSA-Éducation



Confédération européenne des syndicats

Membre fondateur de l'Union nationale des syndicats autonomes



## AIDE AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ Tout est sur les épaules des enseignants

> **Le traitement de la difficulté scolaire est complexe. Aide personnalisée**, accompagnement des PPRE, troubles du langage, aides spécialisées..., des réponses différenciées et concertées sont à mettre en œuvre dans l'École. L'enseignant, seul, ne peut traiter toutes les difficultés des élèves. Le SE-UNSA n'a cessé de le dire au ministère tout au long des réunions du protocole de discussions. Alors que le ministre tente, par une pirouette médiatique, de convaincre l'opinion publique de sa grande volonté de résoudre l'échec scolaire, il n'a toujours pas apporté de précision quant à l'articulation entre «*aide personnalisée aux élèves présentant des difficultés*» (les 2 heures mises en place à la rentrée 2008) et les aides spécialisées des Rased.

Actuellement, beaucoup d'inquiétudes pèsent sur le devenir des personnels spécialisés et le fonctionnement des réseaux d'aide.

Pour le SE-UNSA, la valse hésitation n'a que trop duré. L'absence, dans la circulaire relative au service des enseignants du premier degré, de la mention des enseignants de Rased n'est pas un oubli, pas plus qu'un hasard. Pour le SE-UNSA, leurs missions doivent être clairement réaffirmées et leur rôle reconnu. Cela passe par un développement des réseaux, à l'appui des enseignants des écoles qui comptent sur leur expertise et leur approche globale de l'enfant pour traiter au mieux ses difficultés. L'aide personnalisée ne peut remplacer l'aide spécialisée !

Porter ce discours, c'est défendre tout autant le droit de l'élève à bénéficier de cette aide toute particulière que nul autre ne peut lui offrir ; c'est aussi reconnaître chacun dans ses prérogatives et ses compétences professionnelles.

## LA LOI SUR LE SERVICE D'ACCUEIL

> **La loi instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles** a été publiée au Journal officiel le 21 août. Pendant la procédure d'examen parlementaire, de juin à la fin juillet, l'UNSA a mené campagne auprès des élus et des parlementaires contre le projet de loi. En effet, celui-ci traduit pour nous, sur le fond, une volonté politique dépassant de loin la seule problématique de l'accueil des élèves, pour deux à trois jours de grève par an dans les écoles primaires. D'autant que nos collègues réglaient déjà, en toute responsabilité et avec beaucoup de conscience professionnelle, cette question avec les familles et les élus locaux.

- Cette loi s'applique à cette rentrée. Elle institue un service d'accueil en cas de grève, mais aussi «*en cas d'absence imprévisible et impossibilité de remplacer*».
- Cette loi prévoit aussi un dispositif de négociation préalable au dépôt d'un préavis de grève et impose à nos collègues une déclaration d'intention, 48 heures avant la grève. Le SE-UNSA n'a pas voulu de cette loi et maintient son désaccord. Si les parlementaires ont sur quelques points fait évoluer le texte, nos craintes demeurent en termes de dégradation du fonctionnement des écoles et de naissance de crispations là où il n'y en avait pas. Le projet de décret, examiné au dernier comité technique paritaire ministériel, et la circulaire interministérielle, publiée au Bo, traduisent bien la volonté d'un regain d'autoritarisme vis-à-vis notamment des enseignants des écoles. Ceci est pour nous inadmissible et nous l'avons dénoncé fortement.

## RENTREE 2008 Scolariser un enfant handicapé

> **172 000 élèves en situation de handicap sont scolarisés** à la rentrée 2008 (89 000 en 2002). Si le ministère met l'accent sur ces chiffres, il faut rappeler l'implication des enseignants pour l'application de la loi Handicap dans le milieu ordinaire.

Un «*Guide Handicap*», réalisé par le SE-UNSA, fait le point sur ce que recouvrent le droit à la scolarisation de ces élèves, le manque de formation des enseignants, les missions complexes des enseignants référents, la situation difficile des Avs et les problèmes qui s'y rattachent.

Pour que la scolarisation s'effectue dans des conditions optimales, il est important de rappeler la nécessité du partenariat avec le médico-social et les perspectives tout au long de la scolarité avec le développement des UPI<sup>(\*)</sup>. Un document «*Application de la loi Handicap 3 ans après*» en fait le bilan.

Ces publications sont disponibles auprès des sections départementales du SE-UNSA. Demandez-les.

(\*) Unités pédagogiques d'intégration.

## BAISSE DU POUVOIR D'ACHAT Il faut trouver de vraies réponses

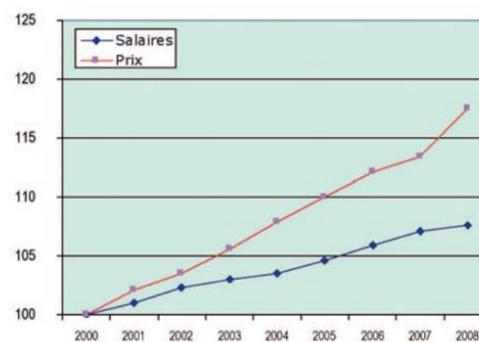
> **Nicolas Sarkozy** écrivait dans sa «*Lettre aux Éducateurs*» : «*Je souhaite faire de la revalorisation du métier d'enseignant l'une des priorités de mon quinquennat*». En attendant, un professeur des écoles débutant percevait, au 1<sup>er</sup> échelon, 1477€ bruts au 1<sup>er</sup> septembre 2000. À la rentrée 2008, il a perçu 1590€. L'augmentation correspond à 7,6%. Pendant ce temps, l'indice des prix à la consommation de l'Insee affiche une progression de 17,45%. Si le traitement avait suivi l'évolution des prix, il aurait dû atteindre 1735€, soit près de 150€ de plus...

Le différentiel pour un PE au 7<sup>e</sup> échelon est de 207€. Il atteint 250€ pour un enseignant au 11<sup>e</sup> échelon. Les carrières se sont dépréciées.

L'État a réalisé 10% d'économies sur l'ensemble de nos salaires, soit l'équivalent, sur le seul ministère de l'Éducation nationale, du salaire de 100 000 fonctionnaires !

En 2010, les nouveaux enseignants recrutés à master 2 devraient avoir de nouvelles modalités de rémunération. Pour le SE-UNSA, cela ne saurait tenir lieu de réponse à l'engagement pris. La refonte complète des déroulements de carrière est une nécessité rendue plus aiguë par la dégradation du pouvoir d'achat.

De plus, en dégradant les conditions de travail, les heures supplémentaires ne constituent pas une réponse adaptée. Qui plus est, tout le monde n'est pas concerné !



L'écart est de plus en plus grand entre les salaires et les prix.

## PERMUTATIONS Le SE-UNSA vous éclaire et vous accompagne

> **Vous envisagez de changer de département ?**

- Vous vous demandez comment se déroulent les opérations, quel est le calendrier des démarches, les critères pris en compte dans le barème ? Le SE-UNSA tient à votre disposition un fascicule spécifique.
- Vous voulez évaluer vos chances de réussite afin d'adopter la meilleure stratégie dans le(s) choix de département(s) ? Le SE-UNSA propose à ses adhérents une étude personnalisée. Mettez toutes les chances de votre côté en nous confiant votre dossier ! Contactez-nous à [permut@se-uns.org](mailto:permut@se-uns.org)



**S'OPPOSER**  
*et proposer !*